

COMMUNAUTE DES COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD

Cantons de Cancon, Castillonnes, Monflanquin et Villereal

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE PLENIERE DU 13 DECEMBRE 2016

Le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord convoqué, en session ordinaire, après convocation légale, s'est réuni à 20h30 à la Salle Polyvalente de Saint-Eutrope de Born sous la présidence de Laurence ROUCHAUD.

Date de convocation : 05 Décembre 2016

Nombre de délégués en exercice : 61

Délégués Présents : 56

Présents : **BEUGAS** (ROUJOL Jean-Charles), **BOUDY DE BEAUREGARD** (BELVES Philippe), **BOURNEL** (COUDERC Agnès), **CAHUZAC** (Jean-Pierre TESTUT), **CANCON** (ROIRE Carole, DE VAUJANY Jean, et VIDAL Jacques), **CASTELNAUD DE GRATECAMBE** (GARMOND Olivier), **CASTILLONNES** (ROUCHAUD Laurence, SICAUD Pierre, BORDAS Pierre), **CAVARC** (DELPECH Laurent), **DEVILLAC** (Frédéric LEDUN), **DOUDRAC** (BODIN Jacques), **DOUZAINS** (LAGARDE Marie-Claire), **FERRENSAC** (COTS André), **GAVAUDUN** (CONGE Éric), **LACAUSSADE** (DESTIEU Jean-Paul), **LA SAUVETAT SUR LEDE** (LABORDE Françoise et ZIMMERMANN Simone), **LALANDUSSE** (DIEUDONNE Christian), **LE LAUSSOU** (LEMARCHAND Max), **LOUGRATTE** (LABONNE Isabelle), **MAZIERES-NARESE** (PAPE Jean-Paul), **MONBAHUS** (GARY Jean-Marie et CAMPAS Bernard), **MONFLANQUIN** (FOUNAUD-VEYSSET Nathalie, GONZATO ROQUES Christine TEILLET Claude, CANCE Éric, FLORIO Auguste, Françoise DOMINIQUE et WEICK Patrick), **MONSEGUR** (JOURDANE Jeanine), **MONTAGNAC SUR LEDE** (MEUNIE Didier), **MONTAUT** (LACOUR Alain), **MONVIEL** (AUCHE Monique), **PAILLOLES** (MATTANA Henri), **PARRANQUET** (GOUYOU Alain), **PAULHIAC** (CALMETTE Marcel), **RAYET** (BERTHOLOM Aimé), **RIVES** (CHEMIN Jean-Marc), **SAINTE AUBIN** (Guy POUYEMIDANETTE), **SAINTE ETIENNE DE VILLEREAUX** (BATAILLE Serge), **SAINTE EUTROPE DE BORN** (ORTYL René et COLLIANDRE Jocelyne), **SAINTE MARTIN DE VILLEREAUX** (PAGES Guy), **SAINTE MAURICE DE LESTAPEL** (RICCI Bernard), **SAINTE QUENTIN DU DROPT** (Frédéric PERLETTI), **SALLES** (CAZETTE Jannick), **SAVIGNAC SUR LEYZE** (Christian FAURE), **SERIGNAC PÉBOUDOU** (Gilles GUERIN). **TOURLIAC** (CHABRONNERIE Guy), **VILLEREAUX** (LAURIERE Françoise, PITON Rolande et CAMINADE Jean-Jacques).

Absents : **VILLEREAUX** (ARNSTAM Pierre-Henri)

Absents ayant donné pouvoir : **CANCON** (DUCLERCQ Michèle donne pouvoir à DE VAUJANY Jean), **CASTILLONNES** (Barbara CARRICABURU donne pouvoir à Laurence ROUCHAUD) **MONTAURIOL** (Serge LESCOMBE donne pouvoir à Jean-Pierre TESTUT), **MOULINET** (DE VAUJANY Laurent donne pouvoir à Françoise LABORDE).

Secrétaire de séance : Isabelle LABONNE

ORDRE DU JOUR

1. **Modification des statuts de la CCBHAP suite à la loi NOTRE**
2. **FPIC/ Fonds de concours voirie**
3. **Versement divers**
4. **Questions diverses**

Monsieur le Maire de Saint Eutrope de B. accueille les conseillers communautaires et Madame la Présidente ouvre la séance à 20h35.

Madame la Présidente informe les conseillers communautaires qu'il n'est plus nécessaire de voter le compte rendu. Elle demande si toutefois des remarques sont formulées.

1. Modification des statuts de la CCBHAP suite à la loi NOTRe **(délibération n°84-2016)**

Madame la Présidente rappelle que la Loi NOTRe implique la prise en compte de nouvelles compétences jusqu'à 2020.

Pour 2017, de nouvelles compétences deviennent obligatoires, à savoir :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Il s'agira de définir l'intérêt communautaire de cette compétence, c'est-à-dire quelles sont les limites voulues par le Conseil Communautaire. Suite à de premières réflexions, il est proposé de reconnaître communautaires que les ZAE existantes ayant encore des possibilités foncières. Sur le territoire de la CCBHAP seule la commune de Monflanquin dispose encore de terrains à vendre (ZAE de Piquemil et ZAE du Lidon) et la CCBHAP à travers la ZAE de Villeréal. Il conviendra de fixer les modalités financières de transfert de cette compétence dans les mois à venir.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

La CCBHAP devra participer aux travaux autour du Schéma Départemental réalisé conjointement avec la Préfecture et le Conseil Départemental.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Cette compétence passe simplement du bloc optionnel à obligatoire

Pour 2018 :

- GEMAPI - [Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement]

Les services de la CCBHAP participent aux travaux et négociations avec le SMAVLOT et EPIDROPT. Des arbitrages sont attendus avec aussi la position du Conseil Départemental et l'avis de la DDT 47 associée aux services préfectoraux.

Madame LAURIERE évoque les réflexions autour des Maisons de Services Publiques qui apparaissent dans le bloc optionnel. Madame GONZATTO ROQUES souligne le travail fait dans ces structures et le bénéfice pour l'accès aux droits pour tous.

Madame la Présidente détaille le projet de Maison de Services Publiques porté par la commune de Castillonnes. Elle propose de porter la réflexion au niveau de l'intercommunalité mais sans en prendre la compétence.

Elle propose aussi de former un groupe de travail, avec les VP, afin de progresser sur les définitions des intérêts communautaires, et les conditions du financement, qui devront être validés par délibération. Elle demande si des conseillers sont volontaires. Mrs MATTANA et LEMARCHAND se proposent.

Le Conseil délibère, à l'unanimité, pour valider la proposition de nouveaux statuts. Ils seront notifiés aux communes après validation des services préfectoraux.

2. : FPIC/ Fonds de concours voirie (délibération n°85-2016)

Madame la Présidente commence son propos en indiquant qu'il pourrait s'agir de la dernière fois où le fonds de concours serait proposé pour permettre le reversement du FPIC part communale.

Elle rappelle l'historique du FPIC, de l'engagement du reversement du FPIC contre la gratuité du service ADS.

Elle constate les baisses de la DGF et des allocations compensatrices (- 600 000 € entre 2013 et 2017) des aides du Département (-300 000€ entre 2013 et 2017) et de la part du FPIC communal qui ne reviendra plus alors la CCBHAP (-200 000 € au minimum).

Madame la Présidente explique que cette situation est aussi la résultante du maintien de la fiscalité additionnelle alors que la somme des compétences et les évolutions législatives poussent les intercommunalités à adopter la FPU permettant des règles d'équilibre entre communes et EPCI. Cela doit être objectif à l'horizon 2020.

Avec les VP, plusieurs séances de travail ont mené à étudier plusieurs pistes :

FPIC : Conserver, par un vote à la majorité les 2/3 en Conseil Communautaire, 30% de la part communale. Cela permettrait l'équité souhaitée entre les 43 communes par la grande majorité des élus.

La fiscalité : Augmenter les 4 taxes sachant que +1% = 33 000€

Les compétences : Rendre certaines compétences aux communes telles que les aides directes (agri, éco, communes...), l'entretien des chemins de randonnées, le sport, le faucardage car cela touche toutes les communes et de plus cette prestation soulève toujours beaucoup de commentaires....

Les prestations : Faire payer les services intercommunaux aux usagers et communes : ADS, les bibliothèques, le passage du lamier....

Il faudra donc composer avec tous ces champs des possibles afin d'équilibrer le BP 2017 tout en anticipant la pérennité du fonctionnement de la CCBHAP.

Madame la Présidente souhaite ne pas perdre l'esprit communautaire, respecter les fondamentaux de l'intercommunalité, rendre un meilleur service public de proximité tout en maîtrisant les coûts et aussi conserver la solidarité de ruralité pour ne pas être contraint à rejoindre une agglo comme pourrait le souhaiter la CDCI.

Monsieur BORDAS demande s'il ne faut pas restructurer certains services en ne renouvelant pas certains contrats et réduire ainsi les charges de personnel. Madame la Présidente répond qu'il est difficile de licencier mais que toutes les économies possibles sont recherchées.

Madame LABORDE intervient en précisant qu'il existe des dépenses incompréhensibles ; qu'un encadrement est obligatoire dans chaque service. Elle rappelle par ailleurs que le Service Administratif est sous dimensionné.

Monsieur CANCE demande quelle somme manque dans le reversement total au FPIC part communale et pourquoi certaines communes ne veulent pas reverser alors qu'il semble qu'elles s'y soient engagées précédemment. Madame la Présidente souhaite ne plus débattre autour du FPIC car cela engendre trop de tension et de débordements. Elle proposera un vote en 2017 pour conserver 30%.

Monsieur GARY note qu'il s'agit de 200 000 € en 2017 qui retourneront aux communes. Si en plus la CCBHAP doit augmenter les impôts alors il proposera de baisser la fiscalité de sa commune.

Monsieur LACOUR demande comment évolueront les compétences avec la création de communes nouvelles. Madame la Présidente répond qu'il n'y pas de communes nouvelles dans le 47, ni aucune réflexion en cours mais que selon les évolutions législatives et financières alors des communes devront se regrouper dans quelques années.

Madame la Présidente revient donc sur le vote afin de boucler la procédure du fonds de concours voirie correspondant aux montants reversés par les communes en corrélation avec le FPIC.

Elle explique que les communes ont reçu un dossier explicatif et qu'elles ont délibéré à hauteur maximum de 50% du montant HT des travaux réalisés.

Elle précise que la participation des communes était soumise aux délibérations des 43 Conseils Municipaux. Elle soumet un tableau reprenant les montants votés par délibérations et propose, par concordance, que le Conseil Communautaire délibère pour accepter les montants suivants :

COMMUNES	Montant du Fonds de Concours alloué en €
BEAUGAS	2 319.33
BOUDY DE BEAUREGARD	7 956
BOURNEL	0
CAHUZAC	0
CANCON	20 561
CASTELNAUD DE GR.	8 316
CASTILLONNES	20 467
CAVARC	2 867
DEVILLAC	2 544
DOUDRAC	1 064
DOUZAINS	5 339
FERRENSAC	0
GVAUDUN	0
LA SAUVETAT SUR L.	16 270
LACAUSSE	3 808
LALANDUSSE	3 789
LAUSSOU	6 219
LOUGRATTE	10 274
MAZIERES NARESSÉ	2 143
MONBAHUS	10 845
MONFLANQUIN	36 253
MONSEGUR	6 447
MONTAGNAC SUR L.	4 492
MONTAURIOL	0
MONTAUT	0
MONVIEL	1 634
MOULINET	3 051
PAILLOLES	7 883
PARRANQUET	2 139

PAULHIAC	5 997
RAYET	3 475
RIVES	3 525
SAINT AUBIN	5 526
SAINT ETIENNE DE V.	6 561
SAINT EUTROPE DE B.	13 111
SAINT MARTIN DE V.	1 702
SAINT MAURICE DE L.	2 079
SAINT QUENTIN DU D.	1 533
SALLES	0
SAVIGNAC SUR LEYZE	6 583
SERIGNAC PEBODOU	3 530
TOURLIAC	3 827
VILLEREAL	19 276

Le Conseil délibère, à l'unanimité, pour prévoir ces reversements et clôturer la procédure.

3. Versements divers :(Délibérations n°86-2016 et n°92-2016)

Madame la Présidente propose, en accord avec les statuts de la Communauté des Communes, les versements suivants :

Elle précise que pour les aides aux nouveaux agriculteurs, le Conseil Départemental a passé en commission, début décembre un certain nombre de dossiers, dont quelques un sur le territoire de la CCBHAP, elle propose de ne pas clôturer de suite mais d'attendre jusqu'au 31 Décembre afin que les nouveaux agriculteurs contactent les services de la CCBHAP. Elle signale que les crédits 2016 de cette aide ont été consommés mais elle souhaite satisfaire les demandes de cet exercice.

Aide à l'installation de nouveaux agriculteurs :

FRECHEVILLE Mathieu	St Eutrope de B	2 000 €
BOUYSSONIE Pascal	Monflanquin	2 000 €
SERRES Loïc	Castelnaud de G.	2 000 €
LASCOMBES Damien	Moulinet	2 000 €
KEMPEN Yoann	Moulinet	2 000 €
MEYSONNIER L. EARL DU CUZEL	Monviel	2 000 €

Partenariat :

Association Pollen	Monflanquin	2 000 €
--------------------	-------------	---------

Clubs sportifs : demandes d'aide à la formation : art 6574 fct 41 :

Club de Rugby de Castillonnes (USC XV) :	600€
Club de Tennis de Castillonnes :	790€
Club de Basketball de Castillonnes (ALCB) :	617€

Monsieur CAMINADE demande s'il est possible de déposer de nouvelles demandes. Monsieur GARY répond par l'affirmative.

Le Conseil délibère, à l'unanimité, pour valider ces propositions

POINTS COMPLEMENTAIRES

ALSH CASTIDROLE– Modification de tarifs (délibération n° 89-2016)

Monsieur ORTYL explique que le prix des repas, fournis par un prestataire, a été majoré de 0.25€ pour l'ADMR qui bénéficie de la D.S.P. pour l'ALSH Castidrole. Il est proposé de répercuter cette augmentation sur les tarifs proposés aux familles à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil délibère, à l'unanimité, pour valider cette proposition

Protocole transactionnel – litige TRABAT/AUROUX (délibération n°90-2016)

Madame la Présidente rappelle le litige qui oppose la CCBHAP à l'Atelier d'Architecture AUROUX Valérie, la SARL Goumy Grima Rames, Nicolas San et SAS Unibéton concernant la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Monflanquin.

Aux termes des échanges et des expertises ; il s'agit de signer un protocole transactionnel afin de trouver un accord accepté par toutes les parties et en conséquence permettre l'indemnisation de la CCBHAP à hauteur de 33 435.55€.

Le Cabinet DULON est chargé par la CCBHAP de rédiger le protocole et de pourvoir aux intérêts de l'EPCI. Il convient de donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer le protocole.

Le Conseil délibère, à l'unanimité, pour valider cette proposition

Création des postes : (délibération n°87-2016)

Madame la Présidente rappelle que lors de la précédente Séance Plénière, il a été voté la création d'un poste en CAE pour aider à la mise en œuvre à la Tarification Incitative. Elle précise que si par manque de public éligible nous ne pouvons trouver une personne par le biais d'un CAE alors il serait proposé un contrat en CDD d'Adjoint Administratif de 2ème classe sur 35 heures hebdomadaires.

Service Environnement :

Un poste en CAE ou un Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet en CDD.

Lors de la Séance Plénière du 27 Octobre 2016, le Conseil Communautaire a voté la contractualisation avec la DRAC Aquitaine dont la finalité est d'accompagner la CCBHAP vers une évolution de la lecture publique par l'ouverture des bibliothèques et médiathèques sur des plages horaires plus larges (horaires décalés, réactivité avec les scolaires et autres publics) ou une spécificité comme la participation aux manifestations locales...

Cette contractualisation prévoit un recrutement à temps non complet pour débiter, financé en partie par la DRAC.

Ce recrutement va permettre également de préparer des évolutions de fonctionnement interne et d'anticiper des départs en retraite de personnel à l'horizon 2018 et 2019.

La DRAC vient de verser près de 70 000 €. Il est proposé d'ouvrir un poste d'Adjoint du patrimoine à la médiathèque : CDD de 12 mois Adjoint du patrimoine 2ème classe sur 20 heures hebdomadaires.

Service Médiathèque :

Un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet à 20h hebdomadaires.

Madame la Présidente informe les conseillers communautaires du retour de Mme IMBERT suite à 3 ans de congé longue maladie.

Service Administration

Un poste d'attaché principal à temps complet en charge de la gestion foncière des ZAE et de la veille juridique.

Monsieur CONGE demande pourquoi avoir fait une embauche sachant que Mme IMBERT pouvait revenir. Madame la Présidente explique que le poste occupé par Mme IMBERT, responsable de la comptabilité, a été attribué à Mme NICAUD dont les qualités et compétences correspondent aux attentes et impératifs d'un tel poste. Elle précise qu'elle ne souhaite pas changer l'organigramme. La CCBHAP se doit de confier à Mme IMBERT de nouvelles missions lors de son retour. Il lui serait proposé la mission de mettre en œuvre la politique communautaire autour des ZAE communautaires et de la veille juridique.

Le Conseil délibère, à l'unanimité, pour valider ces propositions.

MSP CANCON – modification en cours d'exécution- (délibération n°88-2016)

Madame la Présidente et Monsieur RICCI expliquent que lors des travaux de démolition intérieure dans le bâtiment existant, il a été constaté que le plancher et son support (solives et poutres) étaient de très mauvaise qualité et de solidité « douteuse ».

Ceci représente une modification en cours d'exécution de 8,87 %, soit 3 411,60 € TTC pour le lot n°3 – Charpente bois – Couverture – Zinguerie.

Le Conseil délibère, à l'unanimité, pour valider cette proposition.

Monsieur CAMINADE demande, qu'à la fin du chantier, soit présenté les coûts estimatifs lors de la CAO et les coûts finaux. Cet exercice pourrait être décliné à tous les chantiers.

DM N°4 sur BUDGET PRINCIPAL (délibération n°91-2016)

Madame la Présidente et Madame ROIRE indiquent que des modifications de crédits sont nécessaires afin d'honorer les intérêts bancaires recalculés en toute fin d'année :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Article 6616 – fct 020 : + 3 400 €	
Article 658 – fct 020 : - 3 400 €	

Le Conseil délibère, à l'unanimité, pour valider cette proposition.

4. Questions diverses.

Madame la Présidente informe les conseillers communautaires de la démarche issue du « **Contrat de Ruralité 2017/2020** » proposé par les services de l'Etat. Il s'agit d'un outil de planification des investissements publics (EPCI et communes) à l'échelle du territoire. Monsieur le Sous-Préfet a présenté ce nouveau dispositif, en réunion des VP, qui sera la clé de voute des futurs subventionnements de l'Etat qui souhaite rationaliser son intervention.

Le Contrat de Ruralité devra :

Coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire.

Fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs du territoire et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques

Les projets devront s'articuler autour de 6 axes :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des bourgs centres
- Attractivité du territoire
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Ce contrat permettra de croiser les financements CPER, DETR, FNADT, FSIL et les aides de l'Europe, de la Région et du Département. La non inscription de projets d'investissement dans ce contrat pourrait interdire certains financements d'Etat.

Les services reviendront vers les communes pour bâtir cette procédure.

Monsieur CALMETTE présente les avancées sur plusieurs dossiers :

Les circuits courts : Une réunion a été organisée avec les élus et cuisiniers des cantines scolaires du territoire où seules manquaient 3 communes. L'expérience d'achat pour la restauration des collèges du 47 a été présentée afin de privilégier les circuits courts. Des producteurs locaux étaient présents. La finalité étant de créer un groupe de travail afin de dupliquer le fonctionnement des cantines scolaires de la commune de Saint-Eutrope de Born qui travaillent avec près de 20 fournisseurs locaux.

Schéma gaz : Les travaux préparatoires avancent avec le SDEE 47 afin de faire arriver une conduite de gaz naturelle sur la commune de Cancon grâce aux fortes consommations des industries locales. La réflexion sur la méthanisation est associée dans la démarche.

Numérique : Les avancées se font avec France Télécom qui raccordent certains de leurs terminaux communaux en fibre optique afin d'augmenter le débit. Le WI MAX HD bénéficie de nouveaux poteaux autorisant un plus grand débit pour plus de foyers. Une communication publique se fera en début d'année 2017 par le Département et les opérateurs. Concernant la fibre optique, le Syndicat Numérique a lancé les consultations publiques pour les travaux.

Monsieur FLORIO demande un bilan réel de l'opération MSP Monflanquin tant sur l'investissement que sur le fonctionnement comprenant les charges payées par la CCBHAP et les loyers encaissés.

Il demande aussi si le fait d'être pompier volontaire est un critère pour les recrutements faits par la CCBHAP. Madame la Présidente répond être consciente du déficit en pompier volontaire et qu'elle est vigilante sur ce sujet lors des entretiens de recrutement. Elle précise que 6 agents sont pompiers volontaires.

Concernant l'organisation de la salle, après débat et vote, il est décidé de rester dans la même configuration. L'achat de micros et d'une solution de projection sont à l'étude.

Fin de la séance à 23h05

La Présidente

Laurence ROUCHAUD

Secrétaire administratif de séance : Romain LABROUSSE